

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Section 1 – Introduction et avertissement	
1.1	Nom et codes internationaux d'identification des valeurs mobilières Libellé pour les actions : Carmat Code ISIN : FR0010907956 Mnémonique : ALCAR
1.2	Identité et coordonnées de l'émetteur : Carmat, 36, avenue de l'Europe – Immeuble l'Étendard – Energy III – 78140 Vélizy-Villacoublay, France, 504 937 905 RCS Versailles (la « Société »)
1.3	Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui approuve le prospectus : Autorité des marchés financiers (AMF), 17, place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02
1.4	Date d'approbation du prospectus : L'AMF a approuvé le Prospectus sous le n° 24-005 le 17 janvier 2024 (le « Prospectus »).
1.5	Avvertissements Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les actions dont l'admission aux négociations est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif de l'intégralité du Prospectus par l'investisseur. L'investisseur pourrait perdre la totalité ou une partie des sommes qu'il investirait dans les actions de la Société dans le cas d'une baisse du cours des actions de la Société. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Économique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le présent résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du présent résumé est trompeur, inexact ou incohérent, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.
Section 2 - Informations clés sur l'émetteur	
Point 2.1 - Emetteur des valeurs mobilières	
2.1.1	Siège social / Forme juridique / LEI / Droit applicable / Pays d'origine - Siège social : 36, avenue de l'Europe – Immeuble l'Étendard – Energy III – 78140 Vélizy-Villacoublay, France - Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration - LEI : 969500ARXACM0P0KH333 - Droit applicable / Pays d'origine : droit français / France
2.1.2	Principales activités CARMAT est une société Medtech française qui conçoit, produit et commercialise le cœur artificiel Aeson®. La société ambitionne de faire d'Aeson® la première alternative à la transplantation cardiaque et apporter ainsi une solution thérapeutique aux patients souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire avancée, confrontés au manque notoire de greffons humains disponibles. Premier cœur artificiel physiologique au monde à être à la fois hautement hémocompatible, pulsatile et auto-régulé (il s'adapte en temps réel et de manière automatique aux besoins du patient), Aeson® pourrait sauver chaque année des milliers de patients en attente d'une greffe cardiaque. Le dispositif offre aux patients qualité de vie et mobilité grâce au système d'alimentation externe ergonomique et portable, relié en permanence à la prothèse implantée. Fondée en 2008, CARMAT est implantée en région parisienne et s'appuie sur les talents d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 200 personnes, hautement spécialisées. La vision stratégique de CARMAT est de faire d'Aeson® le premier cœur artificiel approuvé dans l'indication de thérapie de destination (« DT »), qui permettrait au patient de vivre avec Aeson® de manière durable, sans transplantation cardiaque ultérieure. Actuellement, la commercialisation d'Aeson® est autorisée en Europe et dans tous les pays reconnaissant le marquage CE, dans l'indication de « pont à la transplantation » (ou BTT – bridge to transplant) ¹ . CARMAT vise également à horizon 2027, l'obtention de la « PMA ² » qui lui permettrait de commercialiser son dispositif aux Etats-Unis, pays dans lequel Aeson® est actuellement en cours d'évaluation clinique dans le cadre d'une étude de faisabilité (« EFS ») ³ . La Société conduit actuellement en France une étude dite « EFICAS » portant sur 52 patients qui lui permettra d'obtenir des données complémentaires sur l'efficacité et la sécurité d'Aeson®, mais également des données médico-économiques qui lui permettront de soutenir la proposition de valeur de sa thérapie, et faciliter ainsi le remboursement du dispositif, en particulier en France. CARMAT entend également s'appuyer sur les résultats de cette étude pour obtenir la « PMA » (autorisation de commercialiser son cœur artificiel) aux Etats-Unis. Au 31 décembre 2023, 11 patients avaient déjà été inclus dans le cadre de cette étude, que la Société prévoit de finaliser en 2025. En 2023, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 2,8 M€, correspondant à la vente de 17 cœurs Aeson®, dont 10 dans le cadre de l'étude clinique EFICAS et 7 dans le cadre strictement commercial (en Allemagne et en Italie). Sur ces 17 ventes, 11 l'ont été au dernier trimestre, reflet de l'amorce d'une forte dynamique des ventes sur la dernière partie de l'année. Au 31 décembre 2023, 50 hôpitaux dans 13 pays différents étaient formés à l'implantation d'Aeson® dont 33 dans le cadre commercial, 8 dans le cadre de l'étude EFICAS en France et 9 aux Etats-Unis dans le cadre de l'étude EFS. Forte de cette solide base de centres formés, et de la dynamique des ventes amorcée en 2023, la Société a pour objectif clés dès 2024, de former une vingtaine de centres supplémentaires et de réaliser un chiffre d'affaires situé entre 14 et 20 M€. La société anticipe pour les années suivantes, une croissance soutenue de ses ventes en Europe, relayée à partir de 2027, par le lancement commercial d'Aeson® aux Etats-Unis. La Société dispose depuis début 2024, suite à l'extension de son site de production de Bois d'Arcy fin 2023, d'un outil industriel lui permettant de produire de produire jusqu'à 500 cœurs Aeson® par an. Elle prévoit dans un second temps, à horizon 2027, une nouvelle expansion de ses capacités de production, pour atteindre une capacité de 1000 cœurs par an. Depuis son origine, la Société a sécurisé environ 500 M€ de financements, dont environ 80% en fonds propres. Son horizon de financement est actuellement à fin janvier 2024. Sur la base de son « business plan » actuel, CARMAT estime qu'il lui faudra sécuriser environ 50 M€ pour assurer la poursuite de ses activités sur les 12 prochains mois, montant auquel il conviendrait d'ajouter 15 M€ au titre du remboursement de la première tranche de l'emprunt contracté auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), dans l'hypothèse où l'accord de principe

¹ Le marquage CE a été accordé au cœur artificiel Aeson® en tant que pont à la transplantation chez les patients souffrant d'insuffisance cardiaque biventriculaire avancée (Intermas 1-4) qui ne peuvent pas bénéficier d'une thérapie médicale maximale ou d'un dispositif d'assistance ventriculaire gauche (LVAD) et qui sont susceptibles de bénéficier d'une transplantation cardiaque dans les 180 jours suivant l'implantation. La notion de « pont à la transplantation » signifie que le patient bénéficie du support d'Aeson® dans l'attente de la d'une disponibilité d'un greffon humain pour une transplantation.

² La « PMA » est délivrée par la FDA (Food & Drug Administration, aux Etats-Unis)

³ L'étude EFS porte sur 10 patients, en deux cohortes de 3 et 7 patients respectivement. La première cohorte a été finalisée en second semestre de 2021. Sous réserve de l'autorisation de la Food & Drug Administration, la Société prévoit d'initier la seconde cohorte au dernier trimestre de 2024 et de finaliser l'étude en 2025.

conditionné trouvé avec le BEI en janvier 2024, sur de nouvelles modalités de remboursement de son prêt, ne se transformerait pas en accord définitif⁴. La Société prévoit d'atteindre son seuil de rentabilité en 2027.

Pour mémoire, les principaux objectifs de la Société sont rappelés ci-dessous :

En 2024 : i) un chiffre d'affaires situé entre 14 et 20 M€, ii) une cinquantaine d'hôpitaux formés pour des implantations commerciales à fin 2024, iii) une trentaine d'implantations dans le cadre de l'étude EFICAS en 2024²² et iv) une réduction du « cash-burn » (hors financements) de l'ordre de 20% par rapport à 2023

D'ici 2027 : i) porter sa capacité de production à plus de 1000 cœurs par an⁵ d'ici 2027, ii) obtenir le remboursement / financement de sa thérapie dans tous les pays-clés, iii) réduire drastiquement le coût de production du dispositif, iv) accéder au marché US (Etats-Unis) en 2027 et v) atteindre son seuil de rentabilité (« breakeven ») en 2027

A terme : i) faire d'Aeson® le traitement de référence du remplacement cardiaque, ii) passer de l'indication de « pont à la transplantation » à celle de « thérapie de destination », iii) faire d'Aeson® un dispositif « sans câble », iv) assurer un suivi des données « en temps réel » (télémonitoring) permettant l'optimisation du traitement et de la qualité de vie du patient et vi) une présence mondiale.

2.1.3 Principaux actionnaires au 31 décembre 2023

Sur Base Non Diluée				
Actionnaires (à la connaissance de la Société)	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Lohas SARL (Pierre Bastid)	2 946 954	11,9%	2 946 954	10,2%
Matra Defense SAS (Groupe Airbus)	2 670 640	10,8%	3 652 040	12,6%
Santé Holdings SRL (Dr Antonino Ligresti)	2 518 344	10,2%	3 651 768	12,6%
Corely Belgium SPRL (Famille Gaspard)	880 000	3,6%	1 670 000	5,8%
Bratya SPRL (Famille Gaspard)	99 490	0,4%	198 980	0,7%
Pr. Alain Carpentier & Famille	491 583	2,0%	983 166	3,4%
Association Recherche Scientifique Fondation A. Carpentier	115 000	0,5%	230 000	0,8%
Therabel Invest	679 050	2,7%	679 050	2,3%
Cornowum	458 715	1,9%	458 715	1,6%
Stéphane Piat (Directeur Général)	174 165	0,7%	461 905	1,6%
Auto-Détention	6 474	0,0%		
Flottant	13 747 621	55,5%	14 027 011	48,4%
Total	24 788 036	100,0%	28 959 589	100,0%

Sur Base Diluée				
Actionnaires (à la connaissance de la Société)	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des DV
Lohas SARL (Pierre Bastid)	2 946 954	10,8%	2 946 954	9,4%
Matra Defense SAS (Groupe Airbus)	2 670 640	9,8%	3 652 040	11,6%
Santé Holdings SRL (Dr Antonino Ligresti)	2 518 344	9,2%	3 651 768	11,6%
Corely Belgium SPRL (Famille Gaspard)	880 000	3,2%	1 670 000	5,3%
Bratya SPRL (Famille Gaspard)	99 490	0,4%	198 980	0,6%
Pr. Alain Carpentier & Famille	491 583	1,8%	983 166	3,1%
Association Recherche Scientifique Fondation A. Carpentier	115 000	0,4%	230 000	0,7%
Therabel Invest	685 050	2,5%	685 050	2,2%
Cornowum	458 715	1,7%	458 715	1,5%
Stéphane Piat (Directeur Général)	1 182 608	4,3%	1 240 608	3,9%
Auto-Détention	6 474	0,0%	0	0,0%
Flottant	15 239 085	55,8%	15 748 215	50,0%
Total	27 293 943	100,0%	31 465 496	100,0%

2.1.4 Identités des principaux dirigeants : Alexandre Conroy, Président du conseil d'administration Stéphane Piat, Directeur Général
Identité des contrôleurs légaux des comptes : PricewaterhouseCoopers Audit, représentée par M. Gonzague Van Royen, 63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine.

Point 2.2 - Informations financières clés concernant l'émetteur

2.2.1 Informations financières historiques

Les éléments financiers présentés ci-dessous sont issus des comptes sociaux en normes comptables françaises de la Société audités par le commissaire aux comptes pour les exercices de douze mois clos les 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021 et des comptes semestriels au 30 juin 2023 et 2022. Les états financiers intermédiaires aux 30 juin 2023 et 2022 ont fait l'objet d'une revue limitée par les commissaires aux comptes.

Informations financières sélectionnées du compte de résultat

(en milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	30 juin 2023	30 juin 2022
Chiffre d'affaires	0,3	2,2	0,6	0
Résultat d'exploitation	-51,9	-60,4	-25,9	-25,1
Résultat financier	-3,8	-3,3	-1,7	-1,9
Résultat exceptionnel	0	0	0	0
CIR	2,1	1,9	1,0	0,9
Résultat net	-53,7	-61,9	-26,7	-26

Informations financières sélectionnées du bilan

(en milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	30 juin 2023	30 juin 2022
Total de l'actif	85,24	69,08	64,5	81,0
Total des capitaux propres	2,0	-13,5	-24,5	0,2
Endettement financier net*	3,9	12,8	32,7	6,4

*Passif financier à long terme + passif financier à court terme – trésorerie et équivalents de trésorerie

Informations financières sélectionnées des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2021	30 juin 2023	30 juin 2022
Flux net de trésorerie lié à l'activité	-54,4	-60,1	-30,7	-30,5

⁴ Dans l'hypothèse d'un accord définitif, la Société anticipe que sa signature intervienne d'ici la fin du premier trimestre 2024.

⁵ Pour rappel, la capacité de production de la Société est de 500 cœurs par an à début 2024.

Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-2,0	-1,8	-1,6	-1,1
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	68,6	65,0	4,7	39,8
Variation de trésorerie	12,2	3,2	-27,6	8,2

Déclaration sur le fonds de roulement

A la date du Prospectus et avant l'Offre, la Société ne dispose pas d'un fonds de roulement suffisant pour faire face à ses obligations et ses besoins de trésorerie des douze prochains mois.

Au 31 décembre 2023 et avant l'Offre, CARMAT dispose d'une trésorerie de 8 M€ lui permettant de financer ses activités jusque fin janvier 2024. Dans l'hypothèse où la Société n'aurait accès à aucun autre financement complémentaire d'ici le 31 janvier 2024, son insuffisance de financement se matérialiserait donc à compter de cette date.

CARMAT estime, sur la base de son business plan, qu'il lui faudra sécuriser environ 65 M€ de financements pour assurer ses activités courantes sur les 12 mois à venir, montant incluant 15 M€ de passifs courants au titre du remboursement (principal et intérêts) de la première tranche de l'emprunt contracté auprès de la BEI le 17 décembre 2018 d'un montant principal total de 30 M€, versé en trois tranches de 10 M€ chacune remboursables, en principal et intérêts, 5 ans après leur versement (la première, le 31 janvier 2024 pour un montant total de 15 M€). Initialement exigibles au 31 janvier 2024, la Société a obtenu de la BEI, de BNP Paribas et de Bpifrance, un gel de l'exigibilité du principal des emprunts susvisés (« standstill ») jusqu'au 22 février 2024. Ce besoin en financement de 65M€ serait réduit à 50 M€ en cas de report de l'exigibilité du montant de 15 M€ précité.

Dans l'hypothèse de réalisation de l'Offre à 100% ou 75% sans accord avec la BEI qui permettrait de reporter l'exigibilité du montant de 15 M€, la Société ne se financera que jusqu'au 22 février 2024 et, compte tenu de son besoin de 65 M€, la Société restera confrontée à une situation d'insuffisance en fonds de roulement à 12 mois comprise entre 52 et 55 M€ (selon que le produit net de l'Offre correspond à 100% ou 75% du montant envisagé).

Dans l'hypothèse de réalisation de l'Offre avec un accord définitif avec la BEI qui permettrait de reporter l'exigibilité du montant de 15 M€ précité (la Société a dans ce cadre signé un « accord de principe conditionné » avec la BEI qui cependant devra, pour produire ses effets, être « transformé » en accord définitif avant fin mars 2024, cet accord étant conditionné à la conclusion d'un accord de rééchelonnement des PGE contractés par la Société, avec BNP Paribas et Bpifrance), la Société ne se financera que jusqu'à début mai 2024 ou mi- avril 2024 et restera confrontée à une insuffisance en fonds de roulement à 12 mois estimée entre 37 et 40 M€ (selon que le produit net de l'Offre correspond à 100% ou 75% du montant envisagé). Cet accord de principe conditionné, qui porte sur l'ensemble des tranches de l'emprunt BEI, prévoit également une « equitisation » des 48 M€ dus en principal et intérêts au titre de l'emprunt (soit leur remboursement par le biais d'augmentations de capital échelonnées dans le temps).

La Société travaille à une extension progressive de son horizon de financement à 12 mois, en plusieurs étapes : la concrétisation à très court-terme de l'augmentation de capital, qui devrait lui permettre de renforcer sa trésorerie et ainsi de poursuivre ses activités au-delà du mois de janvier 2024 ; puis d'autres initiatives complémentaires (en ce compris : une ou plusieurs autres augmentations de capital, des discussions avec la BEI qui ont conduit à ce stade à l'accord de principe susmentionné, et des discussions en cours avec les banques BNP Paribas et Bpifrance en vue d'un réaménagement des modalités de remboursement de ses deux prêts garantis par l'Etat d'un montant principal de 5 M€ chacun contractés au quatrième trimestre 2020 soit 9,5 M€ restant à rembourser), lui permettant d'étendre davantage son horizon financier.

Il n'est toutefois pas garanti que les financements anticipés seront disponibles, ni même que l'accord de principe conditionné trouvé avec la BEI se transforme en accord définitif. Ceci représente une incertitude significative susceptible de mettre en cause la continuité d'exploitation de la Société, et pourrait le cas échéant conduire à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, à court ou moyen terme.

2.2.2 Informations pro forma : Sans objet.

2.2.3 Réserves sur les informations financières historiques : Sans objet.

Point 2.3 - Risques spécifiques à l'émetteur

2.3.1 Un investissement dans les titres de la Société comprend de nombreux risques et incertitudes liés à ses activités pouvant résulter en une perte partielle ou totale de leur investissement pour les investisseurs, notamment :

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité du risque net
Risques de financiers			
Risque de financement (Risque que la Société ne dispose pas des ressources financières nécessaires pour mener à bien son projet de développement)	Très probable	Critique	Risque critique
Risque de non viabilité opérationnelle et financière (Risque que le développement de la Société soit freiné, ou stoppé, que la Société ne parvienne pas à être rentable et/ou à atteindre son point d'auto-financement)	Possible	Critique	Risque important
Risque de dilution significative des actionnaires (Risque d'une dilution potentiellement significative découlant d'éventuelles augmentations de capital futures, rendues notamment nécessaires par les besoins de financement de la Société)	Très probable	Modérée	Risque important
Risques industriels			
Risque lié à la qualité de production (Risque que la Société ne parvienne pas à produire de manière routinière des prothèses conformes aux standards de qualité requis)	Probable	Critique	Risque important
Risque d'approvisionnement en matières et composants (Risque que la Société ne puisse pas obtenir auprès de ses fournisseurs les différents matières ou composants nécessaires à la production des prothèses)	Probable	Majeure	Risque important
Risques d'accès au marché			
Risque lié à l'obtention de la PMA aux Etats-Unis (Risque que la Société n'obtienne pas l'autorisation de commercialiser sa prothèse aux États-Unis)	Possible	Majeure	Risque important
Risques liés au marquage CE en Europe (Risque que la Société ne conserve pas le marquage CE obtenu le 22 décembre 2020)	Possible	Majeure	Risque important
Risque lié au remboursement / prise en charge de la prothèse sur le marché américain (Risque que la Société n'obtienne pas le remboursement de sa prothèse aux États-Unis) soit inférieur aux prévisions de la Société	Possible	Majeure	Risque important
Risques informatiques, données et transactions			
Risques informatiques, données et transactions non autorisées (Risque de vulnérabilité face aux attaques informatiques, de perte, vol, altération ou destruction de données sensibles, de transactions non autorisées, d'indisponibilité temporaire du système d'information)	Probable	Majeure	Risque important

L'attention des investisseurs est attirée sur :

- le risque de financement dont le degré de criticité est jugé critique sur la base des éléments relatifs à la déclaration sur le fonds de roulement présentés à la section 2.2.1 du présent résumé ;
- le risque de non viabilité opérationnelle et financière dont le degré de criticité est jugé important, les essais cliniques pouvant ne pas produire les résultats escomptés, le dispositif pouvant ne pas être financièrement pris en charge et aussi rapidement adopté dans tous les pays aux niveaux escomptés par la Société et la rentabilité de la Société nécessitant qu'elle produise son dispositif à un coût compétitif ;

Section 4 - Informations clés sur l'offre au public de valeurs mobilières**Point 4.1 - Conditions et calendrier de l'Offre**

4.1.1	<p>Modalités et conditions de l'Offre : Les Actions Nouvelles sont émises dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public (l'« Offre ») au titre des deuxième (2^{ème}) et cinquième (5^{ème}) résolutions de l'Assemblée Générale du 5 janvier 2024. Les Actions Nouvelles ainsi que les Actions Nouvelles à émettre, le cas échéant, en cas d'exercice en tout ou partie de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (telles que définies ci-dessous), feront l'objet d'une offre globale comprenant (i) une offre au public en France, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre au Public ») ; et (ii) un placement global destiné à des investisseurs institutionnels (le « Placement Global ») comportant : (a) une offre en France auprès d'investisseurs qualifiés ; et (b) une offre internationale auprès d'investisseurs qualifiés dans certains pays à l'extérieur des États-Unis d'Amérique dans le cadre d'opérations extraterritoriales (« offshore transactions ») conformément à la Regulation S du Securities Act (sauf au Japon, en Australie et au Canada).</p> <p>Le montant de l'augmentation de capital initialement prévu, prime d'émission incluse, sera d'un montant maximum brut de 15 000 002,01 euros (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation).</p> <p>La répartition des Actions Offertes entre le Placement Global, d'une part, et l'Offre au Public, d'autre part, sera effectuée en fonction de la nature et de l'importance de la demande.</p> <p>Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre au Public le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'Offre au Public sera au moins égal à 10% du nombre d'Actions Offertes dans le cadre de l'Offre (avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation).</p> <p>Montant définitif de l'Offre: en fonction de l'importance de la demande exprimée dans le cadre de l'Offre, la taille initiale de l'augmentation de capital pourra être augmentée d'un montant maximum, prime d'émission incluse, de 2 249 996,91 euros, représentant 15 % de la taille initiale de l'augmentation de capital (la « Clause d'Extension »). L'exercice éventuel de la Clause d'Extension sera décidé par le Directeur Général agissant sur délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration en date du 29 janvier 2024, en accord avec le Coordinateur Global et Teneur de Livre. La décision d'exercer la Clause d'Extension sera mentionnée dans le communiqué de presse diffusé par la Société et mis en ligne sur le site internet de la Société et dans l'avis diffusé par Euronext annonçant les résultats de l'augmentation de capital.</p> <p>La Société consentira à Invest Securities (ou toute entité agissant pour son compte) (l'« Agent Stabilisateur »), une option de surallocation permettant la souscription d'un nombre d'actions représentant au total un maximum de 15% du nombre cumulé des Actions Nouvelles après exercice le cas échéant de la clause d'extension, soit un maximum de 648 496 Actions Nouvelles Supplémentaires de la Société, permettant ainsi de couvrir d'éventuelles surallocations et de faciliter les opérations de stabilisation (l'« Option de Surallocation »). L'Option de Surallocation sera exerçable par l'Agent Stabilisateur, en tout ou partie, dans les trente jours de la clôture de l'Offre soit, à titre indicatif, jusqu'au 24 février 2024. Si l'Option de Surallocation est exercée en tout ou partie, un communiqué de presse sera publié par la Société.</p> <p>Il est précisé qu'en cas d'insuffisance de la demande, l'augmentation de capital pourrait être limitée à 75% du montant initialement prévu, soit 11 250 004,50 euros au lieu du montant initial de 15 000 002,01 euros. Si le montant des souscriptions reçues par la Société représentaient moins de 75% du montant initialement prévu, l'Offre serait annulée et l'ensemble des ordres de souscription passés dans ce cadre serait alors caducs.</p> <p>Offre au Public : l'Offre au Public sera ouverte uniquement en France du 18 janvier 2024 au 25 janvier 2024 (inclus) à 17 heures 30 (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et, si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier, pour les souscriptions par Internet.</p> <p>Placement Global : le Placement Global aura lieu du 18 janvier 2024 au 25 janvier 2024 (inclus) à 17 heures 30 (heures de Paris). Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Coordinateur Global et Teneur de Livre au plus tard le 25 janvier 2024 avant 17 heures 30 (heure de Paris) (date indicative).</p> <p>Prix des Actions Nouvelles dans le cadre de l'émission : 3,99 euros par Action Nouvelle (soit 0,04 euro de valeur nominale et 3,95 euros de prime d'émission) (le « Prix de l'Offre » ou le « Prix de Souscription ») à libérer intégralement au moment de la souscription en espèces. Le Prix de l'Offre correspond au prix des Actions Nouvelles offertes dans le cadre de l'Offre au Public et du Placement Global. Le Prix de l'Offre fait ressortir (i) une décote de 29,9 % par rapport à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes de l'action de la Société au cours des cinq dernières séances de bourse précédant la date de fixation du prix de l'émission par le Directeur Général (soit le 16 janvier 2024) et (ii) une décote de 27,6 % par rapport au cours de clôture précédant la date de fixation du prix de l'émission par le Directeur Général (soit le 16 janvier 2024).</p> <p>Montant brut de l'émission : Le montant brut de l'émission des Actions Nouvelles s'élève à 15 000 002,01 euros, pouvant être porté à 17 249 998,92 euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension, au titre de la souscription des Actions Nouvelles.</p> <p>Jouissance des Actions Nouvelles : Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante, donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date et seront admises sur la même ligne de cotation que les actions existantes.</p> <p>Notifications aux souscripteurs des Actions Nouvelles : dans le cadre de l'Offre au Public, les investisseurs ayant passé des ordres de souscription seront informés de leurs allocations par leur intermédiaire financier. Dans le cadre du Placement Global, les investisseurs ayant passé des ordres de souscription seront informés de leurs allocations par le Coordinateur Global et Teneur de Livre.</p> <p>Révocation des ordres de souscription : Les ordres de souscription reçus dans le cadre de l'Offre au Public sont irrévocables.</p> <p>Calendrier indicatif de l'opération</p> <table border="0"> <tr> <td>12 janvier 2024</td> <td>Décision du Conseil d'administration approuvant le principe de l'Offre et donnant au Directeur Général les pouvoirs pour sa mise en œuvre</td> </tr> <tr> <td>16 janvier 2024</td> <td>Décisions du Directeur Général relatives au lancement de l'Offre et fixation du prix de l'Offre</td> </tr> <tr> <td>17 janvier 2024</td> <td>Approbation du Prospectus par l'AMF Communiqué de presse annonçant le lancement de l'Offre (après clôture des marchés) Signature du Contrat de Placement Publication de l'avis d'Euronext Paris d'Ouverture de l'Offre Mise à disposition du Prospectus</td> </tr> <tr> <td>18 janvier 2024</td> <td>Ouverture de l'Offre au Public et du Placement Global</td> </tr> <tr> <td>25 janvier 2024</td> <td>Clôture de l'Offre au Public (17h30) Clôture du Placement Global (17h30)</td> </tr> <tr> <td>29 janvier 2024</td> <td>Fixation des modalités définitives de l'Offre (en ce compris l'exercice de la Clause d'Extension, le cas échéant). Communiqué de presse annonçant le résultat de l'Offre (après clôture des marchés)</td> </tr> <tr> <td>31 janvier 2024</td> <td>Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre au Public Emission des Actions Nouvelles – Règlement-livraison des Actions Nouvelles Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Ouverture de la période de stabilisation</td> </tr> </table>	12 janvier 2024	Décision du Conseil d'administration approuvant le principe de l'Offre et donnant au Directeur Général les pouvoirs pour sa mise en œuvre	16 janvier 2024	Décisions du Directeur Général relatives au lancement de l'Offre et fixation du prix de l'Offre	17 janvier 2024	Approbation du Prospectus par l'AMF Communiqué de presse annonçant le lancement de l'Offre (après clôture des marchés) Signature du Contrat de Placement Publication de l'avis d'Euronext Paris d'Ouverture de l'Offre Mise à disposition du Prospectus	18 janvier 2024	Ouverture de l'Offre au Public et du Placement Global	25 janvier 2024	Clôture de l'Offre au Public (17h30) Clôture du Placement Global (17h30)	29 janvier 2024	Fixation des modalités définitives de l'Offre (en ce compris l'exercice de la Clause d'Extension, le cas échéant). Communiqué de presse annonçant le résultat de l'Offre (après clôture des marchés)	31 janvier 2024	Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre au Public Emission des Actions Nouvelles – Règlement-livraison des Actions Nouvelles Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Ouverture de la période de stabilisation
12 janvier 2024	Décision du Conseil d'administration approuvant le principe de l'Offre et donnant au Directeur Général les pouvoirs pour sa mise en œuvre														
16 janvier 2024	Décisions du Directeur Général relatives au lancement de l'Offre et fixation du prix de l'Offre														
17 janvier 2024	Approbation du Prospectus par l'AMF Communiqué de presse annonçant le lancement de l'Offre (après clôture des marchés) Signature du Contrat de Placement Publication de l'avis d'Euronext Paris d'Ouverture de l'Offre Mise à disposition du Prospectus														
18 janvier 2024	Ouverture de l'Offre au Public et du Placement Global														
25 janvier 2024	Clôture de l'Offre au Public (17h30) Clôture du Placement Global (17h30)														
29 janvier 2024	Fixation des modalités définitives de l'Offre (en ce compris l'exercice de la Clause d'Extension, le cas échéant). Communiqué de presse annonçant le résultat de l'Offre (après clôture des marchés)														
31 janvier 2024	Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre au Public Emission des Actions Nouvelles – Règlement-livraison des Actions Nouvelles Admission des Actions Nouvelles aux négociations sur Euronext Ouverture de la période de stabilisation														

24 février 2024 Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation
Fin de la période de stabilisation éventuelle

Le public sera informé, le cas échéant, de toute modification du calendrier indicatif ci-dessus au moyen d'un communiqué diffusé par la Société et mis en ligne sur son site Internet et d'un avis diffusé par Euronext.

Engagements de souscription : Aux termes d'engagements de souscription et d'engagements de souscription à titre de garantie, 18 investisseurs se sont engagés de manière irrévocable à souscrire à l'augmentation de capital à hauteur d'un montant total de 9,17 M€.

Tableau de synthèse des engagements : Le détail des engagements représentant au total 61,1% du montant de l'Offre, est le suivant :

Nom de l'Investisseur	Montant de l'ordre de souscription
Nouvel investisseur	
L1 Capital Global Opportunities Master Fund	200 000 €
Actionnaires historiques	
Santé Holding Srl	1 500 000 €
Therabel Invest SàRL	250 000 €
Lohas SàRL	1 500 000 €
Sous total actionnaires historiques	3 250 000 €
Garants	
Johannes Groeff	350 000 €
Global Tech Opportunities 21 (ABO)	500 000 €
Maitice Gestion	500 000 €
Crazy Duck BV	250 000 €
Gestys SA	400 000 €
Giga SS	70 000 €
Jérôme Marsac	150 000 €
iXcore SAS	1 500 000 €
Friedland Gestion SAS	500 000 €
Hamilton Stuart Capital Ltd	500 000 €
Market Wizards BV	600 000 €
Sully Patrimoine Gestion SA	200 000 €
TVB Invest SARL	50 000 €
Nyenburgh	150 000 €
Sous total garants	5 720 000 €
Total	9 170 000 €

Ces engagements permettraient d'atteindre a minima le seuil de réalisation de l'Offre à 61,1%. Les engagements de souscription à titre de garantie seraient déclenchés dans le cas où le montant total de souscription des Actions Nouvelles (souscriptions reçues dans le cadre de l'offre au public et du Placement Global) représenterait moins de 100%.

Tous les garants seront rémunérés par une commission d'un montant égal à 5 % du montant de leur engagement de souscription à titre de garantie, indépendamment du nombre de titres qui leur seront alloués. Les garants percevront également une commission de 2% du montant de leur engagement de souscription à titre de garantie qui sera effectivement appelé dans le cadre de l'allocation finale des titres émis. En cas d'exercice partiel de ces engagements de souscription à titre de garantie, les Investisseurs seront alloués au prorata de leur engagement initial. Il est précisé que les titres éventuellement alloués au titre de ces engagements de souscription à titre de garantie ne font pas l'objet d'un engagement de conservation.

Il est rappelé que la procédure d'allocation sera la suivante :

- Si la demande le permet, la Société souhaiterait favoriser les souscriptions réalisées dans le cadre de l'Offre au Public, en visant un minimum de 10% d'allocations ;
- Les souscriptions dans le cadre du Placement Global seront allouées en raison de l'ordre d'arrivée des souscriptions et/ou la qualité des différentes catégories d'investisseurs, étant précisé que les investisseurs s'étant engagés à souscrire à l'opération ne bénéficieront pas dans le cadre du Placement Global d'allocation prioritaire ;
- Les engagements de souscription à titre de garantie seront alloués dès lors que le reste des souscriptions allouées ne permettent pas d'atteindre le montant initial de l'Offre (une réduction proportionnelle interviendra en cas d'appel partiel de la garantie).

Engagement d'abstention de la Société : Jusqu'au 15 mars 2024, sous réserve de certaines exceptions usuelles, ou de l'équitation éventuelle de l'emprunt BEI.

Engagement de conservation des actionnaires et des investisseurs s'étant engagés à souscrire à l'Offre : Néant.

Incidence de l'Offre sur la situation de l'actionnaire :

La répartition du capital social et des droits de vote de la Société (sur une base non diluée) est à la date des présentes, à la connaissance de la Société, telle que figurant en section 2 du résumé (Informations Clés sur l'Emetteur) et en section 5.10.3 de la présente Note d'Opération.

A titre indicatif, en cas de réalisation de l'augmentation de capital, souscrite par les actionnaires s'étant engagés aux termes d'engagements de souscription et les investisseurs s'étant engagés aux termes d'engagements de souscription à titre de garantie, sur la base du nombre d'actions en circulation à la date du Prospectus et de la répartition de l'actionnariat de la Société au 31 décembre 2023, la répartition de l'actionnariat de la Société serait la suivante :

Actionnaires	Hors exercice de la Clause d'Extension						Après exercice intégral de la Clause d'Extension					
	Sur base non diluée			Sur base diluée (1)			Sur base non diluée			Sur base diluée (1)		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote (2)	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote (2)	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote (2)	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote (2)
Lohas SARL	3 322 893	11,6%	10,2%	3 322 893	10,7%	9,4%	3 322 893	11,4%	10,0%	3 322 893	10,5%	9,3%
Matra Defense SAS	2 670 640	9,4%	11,2%	2 670 640	8,6%	10,4%	2 670 640	9,2%	11,0%	2 670 640	8,4%	10,2%
Santé Holdings SRL	2 894 283	10,1%	12,3%	2 894 283	9,3%	11,4%	2 894 283	9,9%	12,1%	2 894 283	9,2%	11,3%
Corely Belgium SPRL	880 000	3,1%	5,1%	880 000	2,8%	4,7%	880 000	3,0%	5,0%	880 000	2,8%	4,7%
Bratya SPRL	99 490	0,3%	0,6%	99 490	0,3%	0,6%	99 490	0,3%	0,6%	99 490	0,3%	0,6%
Pr. Alain Carpentier & Famille	491 583	1,7%	3,0%	491 583	1,6%	2,8%	491 583	1,7%	3,0%	491 583	1,6%	2,7%
ARSF A. Carpentier	115 000	0,4%	0,7%	115 000	0,4%	0,7%	115 000	0,4%	0,7%	115 000	0,4%	0,6%
Therabel Invest	741 706	2,6%	2,3%	747 706	2,4%	2,1%	741 706	2,5%	2,2%	747 706	2,4%	2,1%
Cornovum	458 715	1,6%	1,4%	458 715	1,5%	1,3%	458 715	1,6%	1,4%	458 715	1,5%	1,3%
Stéphane Piat	174 165	0,6%	1,4%	1 182 608	3,8%	3,5%	174 165	0,6%	1,4%	1 182 608	3,7%	3,5%
Auto-Détention	6 474	0,0%	0,0%	6 474	0,0%	0,0%	6 474	0,0%	0,0%	6 474	0,0%	0,0%

	Flottant	16 692 486	58,5%	51,9%	18 183 950	58,6%	53,1%	17 256 395	59,3%	52,7%	18 747 859	59,3%	53,8%
	Total	28 547 435	100,0%	100%	31 053 342	100,0%	100,0%	29 111 344	100,0%	100,0%	31 617 251	100%	100%
Actionnaires	Après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation						En cas de réduction de l'Offre à 75%						
	Sur base non diluée			Sur base diluée (1)			Sur base non diluée			Sur base diluée (1)			
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote (2)	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote (2)	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote (2)	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote (2)	
	Lohas SARL	3 322 893	11,2%	9,8%	3 322 893	10,3%	9,1%	3 322 893	12,0%	10,5%	3 322 893	11,0%	9,7%
Matra Defense SAS	2 670 640	9,0%	10,8%	2 670 640	8,3%	10,0%	2 670 640	9,7%	11,5%	2 670 640	8,9%	10,7%	
Santé Holdings SRL	2 894 283	9,7%	11,9%	2 894 283	9,0%	11,1%	2 894 283	10,5%	12,7%	2 894 283	9,6%	11,7%	
Corely Belgium SPRL	880 000	3,0%	4,9%	880 000	2,7%	4,6%	880 000	3,2%	5,3%	880 000	2,9%	4,9%	
Bratya SPRL	99 490	0,3%	0,6%	99 490	0,3%	0,5%	99 490	0,4%	0,6%	99 490	0,3%	0,6%	
Pr. Alain Carpentier & Famille	491 583	1,7%	2,9%	491 583	1,5%	2,7%	491 583	1,8%	3,1%	491 583	1,6%	2,9%	
ARSF A. Carpentier	115 000	0,4%	0,7%	115 000	0,4%	0,6%	115 000	0,4%	0,7%	115 000	0,4%	0,7%	
Therabel Invest	741 706	2,5%	2,2%	747 706	2,3%	2,1%	741 706	2,7%	2,3%	747 706	2,5%	2,2%	
Cornovum	458 715	1,5%	1,4%	458 715	1,4%	1,3%	458 715	1,7%	1,4%	458 715	1,5%	1,3%	
Stéphane Piat	174 165	0,6%	1,4%	1 182 608	3,7%	3,4%	174 165	0,6%	1,5%	1 182 608	3,9%	3,6%	
Auto-Détention	6 474	0,0%	0,0%	6 474	0,0%	0,0%	6 474	0,0%	0,0%	6 474	0,0%	0,0%	
Flottant	17 904 891	60,2%	53,6%	19 396 355	60,1%	54,6%	15 752 637	57,1%	50,4%	17 244 101	57,3%	51,8%	
	Total	29 759 840	100,0%	100%	32 265 747	100%	100%	27 607 586	100,0%	100,0%	30 113 493	100,0%	100,0%
	<p>(1) à la date du présent prospectus il existe 2 439 907 actions gratuites non encore définitivement attribuées et 66 000 bons de souscription d'action en circulation. Cette base diluée ne prend pas en compte le nombre d'actions susceptible d'être émis dans le cadre de l'équisation de l'emprunt BEI, ce dernier ne pouvant être déterminé avec précision car il dépendra notamment de l'évolution future du cours de l'action CARMAT</p> <p>(2) pourcentages de droits de vote exerçables sur 28 966 063 droits de votes théoriques au 31/12/2023, la différence entre pourcentages de capital et de droit de vote s'expliquant par l'existence de droits de vote doubles.</p>												
4.1.2	Estimation des dépenses totales liées à l'émission												
	Sur la base d'un prix d'Offre, les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 1,96 million d'euros (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de surallocation).												
4.1.3	Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre												
	À titre indicatif, l'incidence de l'Offre sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société préalablement à l'Offre et ne souscrivant pas à celle-ci et sur la quote-part des capitaux propres de la Société par action est la suivante :												
		Quote-part du capital		Quote-part des capitaux propres									
		Base non diluée	Base diluée*	Base non diluée	Base diluée*								
	Avant l'Offre	1,00%	0,91%	-0,0007	-0,0003								
	Après émission de 2 819 550 Actions Nouvelles (en cas de souscription à hauteur de 75%)	0,90%	0,82%	0,4069	0,3996								
	Après émission de 3 759 399 Actions Nouvelles provenant de la présente augmentation de capital (hors exercice de la clause d'extension)	0,87%	0,80%	0,5248	0,5083								
	Après émission de l'intégralité des Actions Nouvelles (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et hors Option de Surallocation)	0,85%	0,78%	0,5926	0,5704								
	Après émission de l'intégralité des Actions Nouvelles (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation)	0,83%	0,77%	0,6660	0,6391								
	* : à la date du présent prospectus il existe 2 439 907 actions gratuites et 66 000 BSA en circulation. Cette base diluée ne prend pas en compte le nombre d'actions susceptible d'être émis dans le cadre de l'équisation de l'emprunt BEI, ce dernier ne pouvant être déterminé avec précision car il dépendra notamment de l'évolution future du cours de l'action CARMAT.												
4.1.4	Dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur : Sans objet.												
Point 4.2 - Raison d'établissement de ce prospectus													
4.2.1	Pourquoi ce Prospectus est-il établi ?												
	Ce Prospectus est établi à l'occasion de l'émission des Actions Nouvelles et permet de rétablir et maintenir en tous points significatifs et en tant que de besoin, l'égalité d'accès entre les différents actionnaires et investisseurs à l'information relative à la Société.												
	Raisons de l'Offre et utilisation prévue du produit de celle-ci												
	L'émission a pour objet principal de renforcer les capitaux propres de la Société et de financer son besoin en fonds de roulement à court terme. Avant l'Offre, les ressources financières certaines dont dispose la Société, lui permettent de financer l'ensemble de ses activités jusque fin janvier 2024. Le produit net de l'opération permettra à CARMAT de poursuivre ses opérations au-delà de cet horizon, et en particulier de poursuivre le développement de sa production et de ses ventes, ainsi que son essai clinique EFICAS en France. L'Offre ne financera que partiellement les besoins de la Société à court terme, et la Société restera confrontée au défi critique de son financement à court terme, avec une insuffisance nette à financer comprise, en fonction des résultats de ses discussions en cours avec ces créanciers financiers (en particulier la BEI), entre 37 et 55 M€ pour financer ses activités pour les douze prochains mois ⁶ . L'offre, réalisée à 100% hors clause d'extension et option de surallocation et hors signature d'un accord définitif avec la BEI permettra à la Société de poursuivre ses opérations jusqu'à 22 février 2024. Le montant du produit d'émission perçu par la Société serait, à titre indicatif, comme suit :												
	En millions d'euros	Offre à 75%	Offre à 100% (hors exercice de la Clause d'Extension)	Offre à 115% (après exercice intégral de la Clause d'Extension)	Offre après Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation								
	Produit brut	11,25	15,00	17,25	19,84								
	Dépenses estimées*	1,47	1,68	1,81	1,96								
	Produit net	9,78	13,32	15,44	17,88								
	* En ce compris la rémunération des intermédiaires financiers, frais juridiques, administratifs et de communication, ainsi que le montant de la rémunération relative aux engagements de souscription au titre de garantie en cas d'appel intégral des garants (soit 400 K€ = 7,0% x 5,72 M€), ainsi que les autres frais liés à l'émission.												
4.2.2	Convention de prise ferme avec engagement ferme : Néant.												
4.2.3	Intérêt, y compris intérêt conflictuel pouvant influencer sensiblement sur l'émission/l'Offre												
	Le Coordinateur Global et Teneur de Livre et/ou certains de ses affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissement, commerciaux et autres à la Société, à ses affiliés, à leurs actionnaires ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquels il a reçu ou pourra recevoir une rémunération.												
Point 4.3 - Qui est l'offreur de valeurs mobilières (si différent de l'émetteur) ?													
4.3.1	Non applicable.												

⁶ Se reporter à la Section 2.2.1 (« déclaration sur le fonds de roulement ») du résumé, pour plus de précisions.

